

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

DCM20211110/011

Budget Supplémentaire 2021- Budget Parc Du Colosse

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 novembre 2021.

Que la convocation a été faite le 4 novembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, LARIVIERE Marie, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20211110/011 - Budget Supplémentaire 2021- Budget Parc Du Colosse.**

- Vu l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 07 avril 2021... adoptant le budget primitif de l'exercice 2021
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 avril 2021, approuvant les comptes de gestions de l'exercice 2020 du budget principal et des annexes
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 28 avril 2021, approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des annexes
- Vu les délibérations par lesquelles le Conseil Municipal vient de procéder à l'affectation des résultats
- Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 04 novembre 2021

Le Budget supplémentaire du budget annexe du Parc du Colosse permet de procéder à l'intégration des restes à réaliser 2020 et de réajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement comporte les écritures d'intégrations du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ainsi qu'une inscription nouvelle liée à la réouverture du parc en juillet 2021.

- **Les recettes :**

Les recettes de fonctionnement tiennent compte de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 17 492,34€ et de nouvelles opérations :

- Chapitre 74 « dotations et participations » : + 150 000€ de participations de la ville pour le remboursement des frais dû à la réouverture du parc en juillet 2021.

- **Les dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement comportent les opérations en contrepartie des recettes prévues :

- Chapitre 011 « charges à caractère général » + 150 000€
- Chapitre 012 « charges de personnels, frais assimilés » : + 17 492,34 €, pour tenir compte du remboursement au budget principal des frais de personnels.

La section de fonctionnement ne dégage pas de virement à la section d'investissement.

### **La section d'investissement**

La section d'investissement intègre :

- le solde d'exécution d'investissement positif de l'exercice 2020

- les restes à réaliser 2020
  - ajustements budgétaires dû au décalage de livraison des opérations, du Bassin de baignade, notamment.
- **Les recettes**

Les recettes d'investissement incluent le solde positif de l'exécution d'investissement à hauteur de 664 571,66€ ainsi que la reprise des reports de 2020 pour un montant de 4 827 391,06€ (chapitre 13 « subvention d'investissement » 3 450 607,11€ et le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » 1 376 783,95€).

Des opérations nouvelles sont également à prendre en compte au

- Chapitre 13 « subvention d'investissement » : - 1 300 000€ pour tenir compte du décalage des opérations d'investissements sur le prochain exercice.
- Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » : -1 149 624,66€ de diminution de l'emprunt.

- **Les dépenses**

Les dépenses d'investissement tiennent compte de l'intégration des restes à réaliser à hauteur de 2 492 338,06€ (dépenses d'équipements : 992 338,06€ et dépenses financières : 1 500 000€) ainsi que des inscriptions nouvelles :

- Chapitre 21 « immobilisations » : + 150 000 € pour l'acquisition de mobiliers et de matériels divers.
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : +400 000€ sont prévues pour la comptabilisation des écritures de transfert entre le budget principal et le budget parc du colosse.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean-Paul, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic), décide :**

**Article 1 :**

D'adopter le budget supplémentaire dont les prévisions se résument comme suit

COLOSSE			
Chapitre et Libellé	BP 2021	BS 2021	TOTAL BUDGET
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 000,00</b>	<b>167 492,34</b>	<b>260 492,34</b>
011 Charges à caractère général	10 000,00	150 000,00	160 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	48 000,00	17 492,34	65 492,34
014 Atténuation de produits			0,00
65Autres charges de gestion			0,00
<b>DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>58 000,00</b>	<b>167 492,34</b>	<b>225 492,34</b>
66 Charges financières	25 000,00	0,00	25 000,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 000,00</b>	<b>167 492,34</b>	<b>260 492,34</b>
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			
D 002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté			
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 000,00</b>	<b>167 492,34</b>	<b>260 492,34</b>
74 Dotalions, participations	93 000,00	150 000,00	243 000,00
<b>RECETTES DE GESTION DE GESTION COURANTE</b>	<b>93 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>243 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>243 000,00</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			
R 002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté		17 492,34	17 492,34
Chapitre et Libellé	BP 2021	BS 2021	TOTAL BUDGET
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 068 750,00</b>	<b>3 042 338,06</b>	<b>7 111 088,06</b>
21 Immobilisation corporelles		150 000,00	150 000,00
23 Immobilisations en cours	1 500 000,00	1 392 338,06	2 892 338,06
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>1 542 338,06</b>	<b>3 042 338,06</b>
27 Autres immobilisations financières	2 568 750,00	1 500 000,00	4 068 750,00
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>2 568 750,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>4 068 750,00</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 068 750,00</b>	<b>3 042 338,06</b>	<b>7 111 088,06</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 068 750,00</b>	<b>3 042 338,06</b>	<b>7 111 088,06</b>
13 Subventions d'investissement	0,00	2 150 607,11	2 150 607,11
16 Emprunts et dettes assimilées	2 963 750,00	227 159,29	3 190 909,29
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 963 750,00</b>	<b>2 377 766,40</b>	<b>5 341 516,40</b>
10 Dot et fonds divers (sauf 1068)	1 105 000,00		1 105 000,00
<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 105 000,00</b>		<b>1 105 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 068 750,00</b>	<b>2 377 766,40</b>	<b>6 446 516,40</b>
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>
R 001 Solde d'investissement n-1 reporté	0,00	664 571,66	664 571,66

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
 Fait à Saint-André le 25 NOV. 2021



Le Maire

*J. Bedier*  
 Joé BEDIER